

**PROCES-VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE THICOURT**

Séance du 22 avril 2024 à 20 heures

**Etaient présents :** Myriam RESLINGER, Pascal SPITZ, Julien LEICK, François LECUROU, Régis POINSIGNON, Mathieu BRIESCH, Bruno PERRIOL, Jonathan EGLOFF, Florine MALARD

**Avaient donné pouvoir :**

Ghislain WILLAUME à Pascal SPITZ

**Etaient absents :**

Jonathan EGLOFF est nommé(e) secrétaire de séance.

**Le maire ouvre la séance à 20 heures.**

Le maire fait lecture du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal et invite les élus à le signer.

**1. ZAENR – Concertation de la population**

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu le code de l'énergie et notamment son article L 141-5-3 ;

Considérant que les communes doivent définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages (dites ZAENR), ou à défaut caractériser l'absence de telles zones ;

Considérant que ces zones sont définies par les communes après concertation du public selon des modalités librement déterminées par les communes ;

Considérant qu'il est donc nécessaire de fixer lesdites modalités de concertation avec le public ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- Décide de définir les modalités de concertations suivantes :

La concertation sera conduite du 23 avril au 3 mai 2024. Les habitants en seront informés par voie d'affichage et via l'application Illiwap. Un dossier présentant le contexte de la définition des zones et le projet de cartographie sera mis à disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune - thicourt.fr. Les habitants pourront formuler leurs avis dans le registre tenu en mairie, par e-mail à [mairie.thicourt@wanadoo.fr](mailto:mairie.thicourt@wanadoo.fr) ou par voie postale.

**2. Réparation des cloches**

Suite au contrôle de l'installation des campanaires, la société BODET recommande le remplacement du battant de la cloche 1 et de la chaîne de la cloche 3.

Le devis s'élève à 3 148,80 euros TTC.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- Approuve la réalisation des travaux précités.

### **3. Reprise des concessions abandonnées**

Le point est ajourné.

### **Sujets divers :**

- Permanence électorale du 9 juin 2024 de 8h à 18h (4 personnes)
  - o Matin : Ghislain, Régis et Jonathan
  - o Midi : François Mathieu et Julien
  - o Après-midi : Pascal et Florine
- Jardin partagé
- Mur du cimetière

Le maire lève la séance à 21h.

A Thicourt, le 22 mars 2024  
Le maire, Myriam RESLINGER

